
Copie de la déposition du citoyen Belval, sous-chef de l'administration de la Marine, assurant de sa sincérité les représentants près les côtes de Brest et Lorient, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Copie de la déposition du citoyen Belval, sous-chef de l'administration de la Marine, assurant de sa sincérité les représentants près les côtes de Brest et Lorient, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 414-415;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41654_t1_0414_0000_4;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Art. 13.

« Tous les marins, en quelque qualité qu'ils soient employés sur les vaisseaux de l'État, sont exhortés à remplir fidèlement leurs devoirs dans le poste que la patrie leur a confié, à respecter la discipline, et à mériter par leur civisme et par leur conduite les récompenses que la justice nationale promet à tous; ils sont invités les uns envers les autres, et relativement aux proportions de leurs grades, de maintenir l'obéissance aux lois, de noter, de dénoncer et même de punir les traîtres ou les lâches qui entraveraient le service, qui répandraient le découragement parmi les équipages, ou qui, de toute autre manière, nuiraient au salut de la chose publique. »

Art. 14.

« Le rapport fait aux représentants du peuple, le présent arrêté, et les pièces justificatives seront imprimés, envoyés à la Convention nationale, au comité de Salut public, au conseil exécutif, et distribués sur tous les vaisseaux. »

Signé : BRÉARD, JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ;
DURAS, secrétaire de la Commission.

Copie d'une lettre écrite au comité de Salut public.

« Représentants,

Au moment où les ennemis de la liberté se coalisent partout et font tous leurs efforts pour allumer ici la guerre civile, le danger de la patrie nous fait un devoir sacré de nous adresser à vous pour vous prévenir des menées ourdies par des riches égoïstes, des accapareurs, des négociants, la plupart promus, à force d'intrigues, à des autorités qu'ils compromettent.

« Les événements des 31 mai et suivants, que tout bon Français doit bénir, ont été ici le moment d'éclat contre la Convention, les ministres et toute la ville de Paris; l'air de Brest n'a retenti depuis que des invectives les plus atroces, des calomnies les plus noires contre tout ce qui émane de cette capitale. Les factieux ont tout entrepris, tout employé pour présenter aux sans-culottes du pays la Convention sous le point de vue le plus hideux, la taxant de triumvirat, de tyrannie, et les Parisiens, de brigands sanguinaires et d'assassins. L'Acte constitutionnel, chef-d'œuvre de vos lumières, gage précieux qu'adorera la postérité, a été vilipendé et presque proscrit; discours, libelles, placards, ont été mis en usage pour en provoquer le refus du souverain.

« Plusieurs de nos frères, livrés à la satire et aux risées les plus humiliantes, un de nos camarades vexé et traduit à la municipalité, pour avoir, par excès de zèle, fait arracher un placard imprimé, portant en titre : *Egalité, plus de Montagne*, venu du comité central établi à Rennes, prêchant l'anarchie, le refus de la Constitution et la guerre civile; les meilleurs républicains, pour avoir dévoilé l'horreur de ces faits, honnis, insultés, traités publiquement de factieux soldés par *Marat, la Montagne*, etc., etc.; tels sont les efforts et la conduite de la horde aristocrate pour nous replonger dans l'esclavage le plus honteux.

Depuis la malheureuse reddition des villes de Condé et Valenciennes, ces tigres altérés de sang lèvent une tête audacieuse; ils osent même

nous montrer au doigt dans la rue, prêcher publiquement et hautement une sainte insurrection; et contre qui? contre nous qui avons toujours reconnu la souveraineté du peuple dans la majorité de ses représentants; contre nous qui avons applaudi à l'insurrection du 31 mai; contre nous qui avons éclairé une grande partie du peuple sur la Constitution, et même beaucoup contribué à son acceptation; contre nous qui avons blâmé, désavoué le fédéralisme, contre nous qui voulons que les lois décrétées par la Convention soient proclamées et exécutées; contre nous qui demandons que le châtimement des coupables puisse intimider tous les traîtres; contre nous enfin, qui jurons de mourir pour soutenir l'unité et l'indivisibilité de la République.

« Tels sont, représentants, les sentiments qui nous ont animés depuis le commencement de la Révolution; c'est cette conduite qui nous a mérité une sorte de proscription et des vexations raffinées de la part des agents et suppôts de la ligue anti-constitutionnelle. Nous croyons devoir vous faire cette déclaration, tant pour détruire les calomnies dont nous pouvons être assaillis, ainsi que beaucoup de nos camarades, que pour vous prévenir des dangers que courent même nos personnes. Et nos cœurs et nos bras sont dévoués à la protection des lois; quels que soient les moyens de sévérité que vous ordonnerez contre les ennemis de la chose publique, nous nous ferons un devoir d'en seconder l'exécution, et nous protestons d'avance contre toutes menées et trames qui peuvent être ourdies pour en déconcerter les mesures. Uniquement occupés du désir d'être utiles à notre patrie, vous trouverez en nous des amis sincères de la vérité et de franchises militaires républicaines; autant de fois que vous voudrez les consulter, nous serons toujours prêts à avouer de bouche ce que notre main peut faire et tracer par écrit.

« Représentants, c'est avec cette franchise que nous nous disons respectueusement vos concitoyens, officiers des troupes de la marine.

« *Signé* : LECLERC, sous-lieutenant; MARTIN, lieutenant du 1^{er} régiment; ROCLO, COUZIER, sous-lieutenants; GAUTIER, sous-lieutenant du 2^e régiment; LENOTTE, adjudant-major.

P. S. On ne peut sans indignation et sans crainte remarquer que beaucoup d'individus qui ont manifesté hautement leurs opinions et leur refus sur l'Acte constitutionnel, continuent à s'en applaudir, à le décréditer de nouveau, et à menacer des hommes faibles de suites fâcheuses et de dangers dont ces intrigants creusent ouvertement l'abîme.

« Si vous jugiez à propos de donner publicité à cette lettre, nous sommes persuadés de votre sagesse sur la considération des suites que nous causerait ici la vue de signatures individuelles.

« Brest, le 14 août 1793, l'an II de la République française. »

Copie de la déposition du citoyen Belval, sous-chef de l'administration de la marine, faite aux représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient, le 27^e jour du 1^{er} mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

Citoyens,

Les lettres des députés Kervélegan, Blad et Gonnaire avaient alarmé le Finistère sur le

destin de la Convention; ils écrivaient sans cesse aux administrés de ce département, qu'ils n'étaient pas libres et qu'ils délibéraient sous la hache des assassins; enfin, que peut-être ils n'existeraient plus lorsque leurs lettres arriveraient à leur destination. Une inquiétude universelle s'empara de tous les esprits, l'on crut la Convention en péril, et l'on résolut de marcher à son secours. La force départementale fut arrêtée, et elle se mit en marche avec l'ordre formel de se rendre aux ordres de la Convention; et, pour signe de fraternité, elle emporta avec elle le drapeau qui lui fut donné par la section du Finistère de Paris, après la mémorable journée du 10 août. Les sections de Brest choisirent les citoyens les plus dignes; et il y aurait eu du danger et déshonneur à refuser semblable mission. Tandis que nos concitoyens marchaient vers Paris, un nommé Cail, du Calvados, vint répandre son influence pernicieuse sur les administrateurs du Finistère. On changea la marche de la force finistérienne, et Caen reçut dans son sein des hommes libres, destinés, dans le principe, à servir la cause de l'indivisibilité, et qui, sans le savoir, servaient une cause étrangère à leurs vœux. J'avais oublié de dire qu'à l'instant où il fut question de la force départementale, Broussard, commandant un bataillon de Paris, fut le seul qui donna des assurances consolantes sur les destinées de la Convention, mais qui adhéra cependant à mes propositions, qui consistaient à se rendre à Paris pour fraterniser avec les Parisiens, et à offrir à la Convention une égide contre les scélérats de tout masque. Les députés proscrits se mêlèrent, en quittant le Calvados, avec les Finistériens qui retournaient vers leurs foyers; quelques mécontentements éclatèrent en route, et Cavellier voulait s'opposer à ce qu'on les ramenât plus avant. L'administration supérieure, informée que ces hommes, frappés d'un décret, repartaient leurs pas vers nos asiles, députa deux de ses membres pour arrêter cette destination; ils venaient, à cette époque, de quitter les rangs de nos fédérés, et, accompagnés de Souché, ils gagnaient les environs de Quimper. Les bruits répandus et les conversations particulières m'ont seuls informé de ces détails. Ils arrivèrent enfin, et ce n'était point un mystère : on les regardait comme des hommes malheureux. Pas un être n'avait eu le courage de porter la lumière dans l'esprit de ses concitoyens. Peu de temps après, je me rendis à Quimper pour affaires du service de la marine et de l'Administration, et j'appris qu'une grande partie des députés avait vidé le territoire, et qu'il n'en restait que quelques-uns, retenus pour cause de maladie. Les liens de la société m'avaient donné des habitudes dans la maison de Kervélégan, qui était le lieu révolutionnaire des cantons circonvoisins et de Quimper. Ce fut lui-même qui me donna ces renseignements; je le croyais très patriote, et je lui fis des reproches même de n'avoir pas suivi la destination des autres : il me dit ne point vouloir partir. Peu de jours après mon retour à Brest, Poulliquen me parla des moyens de sauver quelques députés restants, toujours considérés comme des hommes vertueux : la chose était facile, me dit-il; j'ai un bâtiment; tu viendras avec nous, et nous les sauverons. Je sentais qu'il était bien important de délivrer notre sol de la présence de ces députés; je craignais que les campagnes, souvent prêtes à se soulever, ne vinsent enfin à s'apitoyer sur leur sort : un décret frappait

le conseil général du Finistère, et atteignait en même temps tous ceux qui avaient agi d'après sa volonté. Mes parents et plusieurs de ceux que j'estimais se trouvaient rangés dans cette classe malheureuse; et je ne me dissimulai pas que si mon opinion venait à se réaliser, le territoire du Finistère n'offrirait bientôt que l'image d'une Vendée. A tous ces motifs se joignait la persuasion où j'étais que ces hommes n'avaient point adopté la marche nécessaire à notre révolution, et qu'ils avaient été coupables du manque d'énergie : pénétré de ce sentiment je restai tranquille jusqu'au moment où Poulliquen vint me dire : tout est prêt, demain il faut partir. J'étais malade, j'avais promis, je croyais faire une belle action, je me mis en route. Nous prîmes un bateau de pêche pour nous rendre à Lanvau, de là nous fûmes à Quimper. Poulliquen les fit avertir, je crois, par le canal d'Abgral. Kervélégan, que je ne vis point, ne voulut point être du voyage. Nous nous mêmes de nouveau en route, et les députés, que je n'avais jamais vus, et avec qui je n'avais point eu de relation, se trouvèrent sur la route, aux lieux qui avaient été désignés. L'un d'eux, qu'on dit être Pétion, me déplut infiniment, et je le dis à Poulliquen. On s'arrêta pour leur donner à manger, ils étaient accablés de fatigues et de craintes : nous arrivâmes à Lanvau, et nous prîmes un bateau de ce pays pour les conduire à bord du bâtiment qui devait les éloigner de nos côtes, n'ayant point trouvé sur la rive opposée à Brest un bateau de pêche qui devait nous y attendre, mais qui s'était trompé et avait manqué au rendez-vous donné par Poulliquen. Après avoir labouré la rade pendant une partie de la nuit, nous vîmes, aux approches du jour, le convoi de Bordeaux faisant route pour sa destination; un seul bâtiment restait encore, nous fûmes route vers lui, c'était le navire indiqué, ils entrèrent, et je crus avoir fait une belle action; si j'avais su que ces hommes étaient coupables, la main qui les servit quelques heures les aurait tous arrêtés. Il est encore d'autres hommes qui sont venus dans le Finistère, et qui ont fait route pour Bordeaux; l'un s'appelait Ysarn-Valadi, et l'autre le collaborateur de Brisson. J'ai dû vous dire toute la vérité. Ma patrie est mon dieu, il ne me reste qu'un vœu à former : c'est de réparer par quelques actions d'éclat l'erreur où m'ont plongé des hommes chargés de nous éclairer, et qui ont indignement rempli les fonctions qui leur avaient été déléguées.

Pour copie conforme :

Signé : BELVAL.

Lettres écrites de Bordeaux, dont on a trouvé les copies remises par le citoyen Guermeur, commissaire du conseil exécutif.

« Notre voyage, mon ami, a été on ne peut plus plus heureux; il devait l'être, car, comme nous l'avions prévu, il était sans autre danger que celui de la mer. Nous avons rencontré une corvette qui croise à la hauteur des Glénans, la flotte nationale et la frégate stationnaire à l'entrée de la rivière de Bordeaux. On ne nous a absolument rien dit. Comme nous faisons route le long des côtes, nous semblions toujours être une barque de pêcheurs. Mais on a coupé les vivres aux habitants, et les sections ont pris